



# ÉLABORATION DE POLITIQUE SUR L'ORIENTATION DU COMPORTEMENT

Un guide pour les centres de garde d'enfants et les  
agences de garde en milieu familial agréés

# Élaboration de politique sur l'orientation du comportement

## Un guide de politique et de pratique pour les centres de garde d'enfants et les agences de garde en milieu familial agréés

Le présent guide vous aidera à élaborer une politique sur l'orientation du comportement conforme au règlement de la Nouvelle-Écosse régissant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et ancrée dans les principes du document *Capable, confiant et curieux – Cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants en Nouvelle-Écosse* (CPAJENE).

L'outil de soutien à la mise en œuvre qui se trouve dans l'annexe vous aidera à examiner votre politique, à y réfléchir et à la renforcer.

### 1. Objectif d'une politique sur l'orientation du comportement

Votre politique sur l'orientation du comportement doit conformer aux exigences réglementaires, notamment en ce qui concerne les pratiques interdites, et doit :

- refléter les principes et les pratiques du CPAJENE, notamment en ce qui concerne la sensibilité aux besoins des enfants, les milieux d'apprentissage inclusifs, les activités délibérées d'apprentissage par le jeu et l'EDIAA (équité, diversité, inclusion, accessibilité, antiracisme)
- décrire clairement ce que vous faites pour appuyer le développement socioaffectif des enfants
- expliquer l'approche de votre équipe pour répondre aux comportements de manière respectueuse et appropriée au stade de développement.

### 2. Règlements et normes régissant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en Nouvelle-Écosse

#### 2.1. Règlement sur l'éducation et la garde des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse

Les exigences de [l'article 19\(1\)](#) du règlement sur l'éducation et la garde des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse doivent être clairement énoncées dans votre politique, et doivent inclure, mot pour mot, les exigences réglementaires suivantes :

Chaque membre du personnel, bénévole et prestataire de soins **doit s'abstenir** de recourir à l'une quelconque des mesures suivantes :

- employer des châtiments corporels, notamment

- frapper un enfant directement ou au moyen d'un objet quelconque,
- le secouer, le pousser, lui donner la fessée et recourir à d'autres formes de comportement physique agressif;
- obliger ou forcer un enfant à répéter certains mouvements;
- répondre en le blessant, en l'humiliant, en le rabaissant ou en le dénigrant d'une façon quelconque, que cette réponse soit verbale, morale ou physique;
- enfermer ou isoler un enfant;
- priver un enfant de ses besoins essentiels, notamment les aliments, un toit, les vêtements et la literie.

## 2.2. Normes régissant l'alimentation et la nutrition au sein des programmes agréés de garde d'enfants

Conformément à [l'article 25\(1\)](#) du règlement sur l'éducation et la garde des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse, les programmes doivent respecter les normes en matière d'alimentation et de nutrition établies par le ministre. En conséquence, votre politique doit refléter les exigences énoncées dans la norme 10 du document « [L'alimentation et la nutrition au sein des programmes d'éducation et de garde des jeunes enfants](#) », y compris les énoncés obligatoires suivants provenant de la norme 10.1 :

- La nourriture n'est pas offerte aux enfants pour renforcer les comportements positifs.
- La nourriture n'est pas refusée aux enfants en guise de conséquence aux comportements indésirables.
- La nourriture n'est pas utilisée pour récompenser les enfants ayant accompli une tâche ou fini un repas.

**Remarque – La norme 10.2 indique que, lorsque l'équipe de l'enfant a déterminé que la nourriture constitue la façon la plus indiquée et naturelle de renforcer des comportements souhaités et d'appuyer le développement de l'enfant, elle établira un plan d'intervention fondé sur des routines (PIFR) pour l'enfant mentionnant clairement l'utilisation de la nourriture comme facteur de motivation. Le PIFR doit comporter un plan pour remplacer ou éliminer progressivement l'utilisation de nourriture comme facteur de motivation.**

## 3. Philosophie et convictions (fondements de la politique)

Votre politique devrait commencer avec une philosophie claire axée sur les forces qui s'appuie sur le CPAJENE. Cela donne le ton pour vos attentes.

## Questions pour orienter la rédaction

- Quelle est la perspective de votre programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en ce qui concerne les comportements des enfants?
- Que faites-vous pour trouver l'équilibre entre l'orientation des enfants et le soutien offert pour appuyer leur développement social et affectif?
- Que faites-vous pour honorer les capacités et l'agentivité des enfants, telles que décrites dans le CPAJENE?

## Exemple d'énoncé (à modifier selon vos pratiques)

« Nous croyons que les comportements constituent une forme de communication. En nous appuyant sur les principes du document *Capable, confiant et curieux – Cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants en Nouvelle-Écosse*, nous favorisons l'apprentissage socioaffectif des enfants grâce aux relations positives, aux interactions sensibles aux besoins et aux milieux qui facilitent les choix, l'autorégulation, l'appartenance et le bien-être. »

## 4. Stratégies proactives d'orientation du comportement

Accordez la priorité aux stratégies proactives fondées sur les forces.

### À inclure

- Vos attentes sur le comportement clairement exprimées de manière positive. Ces attentes sont enseignées explicitement, renforcées et fréquemment démontrées dans toutes les dimensions de l'environnement d'apprentissage. Les énoncés suivants sont fournis à titre d'exemples.
  - ✓ Nous traitons les autres avec gentillesse et respect.
  - ✓ Nous prenons soin de notre milieu et de notre matériel d'apprentissage.
  - ✓ Nos déplacements à l'intérieur et à l'extérieur se font en toute sécurité.
  - ✓ Nous utilisons nos mains et nos pieds en douceur et en toute sécurité.
- Stratégies universelles qui favorisent le développement socioaffectif, notamment :
  - ✓ les interactions positives fréquentes (l'objectif étant que les moments de renforcement positif soient beaucoup plus nombreux que les corrections)
  - ✓ les routines quotidiennes prévisibles
  - ✓ les routines à l'intérieur d'autres routines (heure de la collation : laver les mains → chercher une assiette → s'asseoir à la table → se servir → ranger)
  - ✓ l'enseignement explicite d'attentes et de routines
  - ✓ l'enseignement des compétences sociales avec les camarades (le partage, le tour de rôle, la coopération)
  - ✓ la réorientation vers les options appropriées

- ✓ les supports et les indices visuels
- ✓ l'attention portée aux transitions, au temps d'attente et à l'aménagement du milieu d'apprentissage.

### Questions de réflexion pour la rédaction

- Comment enseignez-vous explicitement les attentes?
- Comment intégrez-vous les stratégies d'apprentissage socioaffectif dans les routines et les jeux quotidiens?

## 5. Favoriser l'apprentissage socioaffectif

Consacrez une section à l'explication des manières dont vos pratiques d'orientation reflètent les principes clés du CPAJENE.

### À inclure

- Les stratégies socioaffectives que vous utilisez systématiquement :
  - ✓ offrir des interactions chaleureuses, sensibles aux besoins et fondées sur les relations de confiance
  - ✓ nommer les émotions, donner le modèle et accompagner les enfants lors de moments d'émotions fortes
  - ✓ offrir des possibilités de faire des choix, de résoudre les problèmes et de s'autoréguler
  - ✓ offrir des transitions facilitées par les supports visuels et les indices verbaux.

### Questions de réflexion

- Que fait votre équipe pour aider les enfants à reconnaître et à réguler leurs émotions?
- De quelle manière le milieu d'apprentissage reflète-t-il et inclut-il délibérément les langues, les identités culturelles, les connaissances et les expériences des enfants? En quoi cette inclusion favorise-t-elle le développement linguistique, la sensibilité culturelle et le respect des différences plus globalement?

## 6. Répondre aux incidents majeurs

Définissez un processus clair, respectueux et fondé sur les preuves pour répondre aux incidents majeurs ponctuels ou aux comportements problématiques chroniques qui ne s'améliorent pas après les interventions positives en matière de comportement.

Les incidents majeurs :

- nuisent de manière importante à l'apprentissage du groupe dans son ensemble (quand le groupe doit régulièrement se déplacer dans une autre partie du centre pour raisons de

sécurité, par exemple) ou perturbent l'apprentissage ou l'engagement optimaux lors des interactions prosociales avec les camarades

- peuvent être involontaires ou découler de la compréhension limitée des enfants du potentiel d'un comportement d'engendrer des torts
- sont considérées comme un « évènement notable » en vertu du règlement lorsqu'ils présentent un risque important pour la santé ou la sécurité des enfants, des éducateurs et éducatrices et/ou du milieu d'apprentissage
- sont considérées comme un « incident grave » en vertu du règlement lorsqu'elles entraînent l'une des situations suivantes :

- a) le décès d'un enfant pendant qu'il fréquente un programme de garde d'enfants;
- b) toute blessure nécessitant une intervention médicale d'urgence subie par un enfant pendant qu'il fréquente un programme de garde d'enfants;
- c) un incendie ou autre désastre sur les lieux d'un établissement, d'une agence ou d'un foyer de garde d'enfants en milieu familial ou dans l'aire d'un groupe de jeu;
- d) une préoccupation ou un évènement concernant le milieu physique ou une pratique de fonctionnement ou en matière de sécurité au sein d'un établissement ou d'un foyer de garde d'enfants en milieu familial qui pose un risque pour la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants;
- e) le fait de ne pas savoir où se trouve un enfant pendant n'importe quelle période de temps, ce qui est contraire à l'article 33A.

## Suggestions d'éléments du processus

1. Observer et noter des données objectives sur le comportement.
2. Participer à des activités de réflexion avec le personnel, le personnel éducatif et les leaders pouvant s'impliquer dans le processus.
3. Communiquer et collaborer avec les familles.
4. Élaborer, noter et mettre en œuvre des plans de soutien, au besoin (plans de soutien pour le comportement, plans de programme fondé sur des routines, etc.).
5. Planifier et mettre en œuvre des stratégies ciblées.
6. Suivre les résultats et effectuer des modifications, au besoin.
7. Chercher des sources de soutien supplémentaires ou des renvois vers des partenaires communautaires, à condition d'avoir obtenu la permission des parents (Services d'intervention pour le développement de la petite enfance – SIDPE, Centres de traitement des troubles de l'audition et du langage de la Nouvelle-Écosse, Service provincial d'autisme préscolaire – SPAP).

**Remarque – Mettez l’accent sur le fait que les réponses demeureront respectueuses, n’entraîneront pas de torts et viseront à enseigner les compétences sociales et affectives, non pas à punir.**

#### Exigence règlementaire relative aux évènements notables et aux incidents graves

Si un incident grave répond également à la définition d’un évènement notable ([article 30A](#)) ou d’un incident grave ([article 30B](#)) au sens du règlement sur l’éducation et la garde des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse, vous devez également suivre tous les processus règlementaires exigés en matière de déclaration et de documentation.

## 7. Les familles comme partenaires

Constatez un engagement fort envers la collaboration avec les familles.

### À inclure

- La politique est présentée aux familles au moment de l’inscription.
- Les familles sont renseignées sur les attentes, les stratégies et le processus pour aborder les préoccupations.
- Les familles sont invitées à partager les observations faites à la maison.
- Les communications avec les familles sont bidirectionnelles, respectueuses et cohérentes.
- Des suggestions pratiques sont présentées pour favoriser la cohérence entre le milieu à la maison et celui du programme d’apprentissage et de garde des jeunes enfants.

### Questions de réflexion

- Comment votre plan de communication avec les familles ([article 32A](#)) favorise-t-il une communication continue et bidirectionnelle avec les familles au sujet de l’orientation en matière de comportement?
- Comment les familles peuvent-elles transmettre des stratégies pratiques qu’elles ont trouvées efficaces à la maison, afin qu’elles soient prises en compte dans votre approche en matière d’orientation du comportement?

## 8. Un milieu qui favorise les comportements positifs

Rendez explicite le lien entre le milieu de la petite enfance et l’orientation du comportement, comme le souligne le CPAJENE.

### Éléments clés

- Zones d’apprentissage bien définies.

- Matériel et équipements qui correspondent aux besoins des enfants en matière de développement.
- Espaces tranquilles, espaces actifs et possibilités de mouvement.
- Considération des besoins sensoriels (bruit, encombrement visuel).
- Emplois du temps et indices visuels à la hauteur des yeux des enfants.

### Questions de réflexion

- De quelle manière votre milieu d'apprentissage communique-t-il les attentes?
- En quoi l'aménagement de l'espace favorise-t-il l'engagement social et l'autorégulation?

## 9. Soutien, formation et bien-être du personnel

Conformément à [l'article 19\(2\)](#) du règlement sur l'éducation et la garde des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse, les programmes doivent :

- a) donner une formation au sujet de la politique aux directeurs, aux membres du personnel, aux fournisseurs de soins et aux bénévoles du titulaire de permis avant qu'ils ne commencent à travailler ou à faire du bénévolat;
- b) veiller à ce que la politique soit passée en revue avec les parents de l'enfant au moment de son inscription à un programme administré par le titulaire de permis;
- c) veiller à ce que la politique soit passée en revue avec tous les directeurs, membres du personnel, fournisseurs de soins et bénévoles du titulaire de permis au moins une fois par an ou plus souvent si nécessaire;
- d) avoir un document écrit attestant que le titulaire de permis respecte les alinéas a), b) et c);
- e) veiller à ce que chacun des directeurs, des membres du personnel, des fournisseurs de soins et des bénévoles du titulaire de permis observe la politique.

Dans votre politique, décrivez comment votre programme respecte ces exigences et comment vous soutenez le personnel et éducatrices et éducateurs dans la mise en œuvre d'une orientation positive en matière de comportement.

### À inclure

- Orientation et formation sur la politique avant l'embauche.
- Révisions et formations de rappel annuelles (rencontres du personnel, accompagnement).
- Perfectionnement professionnel continu sur l'orientation du comportement.
- Soutien au personnel et aux éducatrices et éducateurs relatif à l'autorégulation et au bien-être.
- Gestion du rendement conforme aux attentes en matière d'orientation du comportement.

## Questions de réflexion

- Que faites-vous pour aider le personnel à réfléchir à leurs pratiques?
- Que faites-vous pour renforcer les capacités relatives à l'apprentissage socioaffectif et à l'orientation du comportement?

## 10. Suivi, évaluation et réflexion

Décrivez comment vous ferez le suivi de la mise en œuvre et des résultats.

### À inclure

- Observation et documentation régulières des pratiques.
- Révision fondée sur les données concernant les tendances en matière de comportement.
- Réflexion et planification à l'aide du [cycle de la planification réfléchie](#) du CPAJENE.
- Modifications tenant compte des preuves et des commentaires du personnel éducatif et des familles.
- Documentation des modifications apportées à votre politique.

## Pour plus de renseignements

Si vous avez des questions sur la façon dont ces lignes directrices ou attentes en matière de conformité s'appliquent à la politique sur l'orientation du comportement de votre programme, veuillez communiquer avec votre spécialiste de l'assurance de la qualité (SAQ).

Pour des demandes générales, écrivez à : [ECDServices@novascotia.ca](mailto:ECDServices@novascotia.ca).

Direction de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants  
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance  
2021, rue Brunswick  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3K 2Y5

## Annexe – Outil de soutien à la mise en œuvre

### Élaboration de politique sur l'orientation du comportement

Cet outil de soutien à la mise en œuvre accompagne le guide « Élaboration d'une politique sur l'orientation du comportement ». Il est inclus comme annexe afin d'aider les responsables des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à réviser leurs politiques sur l'orientation du comportement, d'y réfléchir et de les renforcer.

#### Comment utiliser cet outil

Servez-vous de cette liste de vérification pour faire une autoévaluation de votre politique sur l'orientation du comportement. La première partie décrit les [exigences ministérielles](#) (en anglais seulement) pour assurer la conformité. Les autres parties présentent des pratiques exemplaires, telles que décrites dans le « Guide d'élaboration d'une politique sur l'orientation du comportement ». Ces éléments renforcent votre politique, assurent sa conformité au CPAJENE et favorisent une pratique de haute qualité.

Si vous remarquez que vous avez besoin de plus de détails ou d'une clarification, veuillez consulter la partie correspondante du guide principal pour des exemples et des directives.

#### Liste de vérification d'autoévaluation

##### Exigences ministérielles

- La ou le titulaire de permis a une politique sur l'orientation du comportement (« la politique »).
- La politique est révisée régulièrement.
  - La politique est révisée annuellement par chaque membre du personnel.
- La politique est affichée dans un lieu visible.
- Les protocoles en cas de contravention de la politique sont inclus dans le guide à l'intention du personnel ou gardienne/gardien.
- La politique inclut les détails des techniques d'orientation du comportement acceptables et précise les méthodes interdites.
- Les dispositions obligatoires de l'[article 19](#) du règlement sur l'éducation et la garde des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse sont présentées.
  - Toutes les pratiques interdites sont clairement indiquées.
- Les dispositions obligatoires de la [norme 10.1](#) des normes régissant l'alimentation et la nutrition au sein des programmes agréés de garde d'enfants sont présentées.
  - La politique indique clairement que la nourriture n'est pas utilisée comme punition ni comme récompense.

- Les guides pour les familles, le personnel et les gardiennes et gardiens présentent la politique sur l'orientation du comportement ou indiquent comment en procurer une copie.
- La politique est révisée avec toute nouvelle personne dans le centre, c.-à-d. les familles, le personnel, les bénévoles, les gardiennes et gardiens et autres (étudiantes et étudiants en stage, spécialistes externes, etc.), qui contribue au programme, et ce, dans le cadre du processus d'orientation ayant lieu avant toute interaction avec les enfants.

### **Philosophie et convictions** ([article 3](#))

- La politique présente une philosophie claire qui est axée sur les forces.
- Le comportement est compris comme une forme de communication.
- La politique présente une pratique inclusive et sensible à la culture qui tient compte de l'EDIAA.

### **Stratégies proactives d'orientation du comportement** ([article 4](#))

- Les attentes en matière de comportement sont présentes et formulées de manière positive.
- Les stratégies pour enseigner et donner l'exemple sont décrites.
- Les stratégies universelles pour favoriser l'apprentissage socioaffectif sont présentées.
- Les rôles des routines, des transitions et de la conception du milieu sont présentés.

### **Favoriser l'apprentissage socioaffectif** ([article 5](#))

- La politique décrit ce que fait le personnel éducatif pour favoriser les compétences dans le domaine affectif.
- Les stratégies d'autorégulation et de résolution de problèmes sont présentes.
- La politique reflète des pratiques chaleureuses, sensibles aux besoins et fondées sur les relations.
- Les pratiques qui affirment les cultures et les identités sont reconnues.

### **Répondre aux incidents majeurs** ([article 6](#))

- La politique définit un processus pour répondre de façon claire et respectueuse en cas d'incidents graves.
  - Les attentes en matière de tenue des dossiers sont décrites.
  - Les étapes de la communication avec les familles sont présentées.
  - Des recommandations pour accéder au soutien externe (avec consentement de la famille) sont présentées.

### **Les familles comme partenaires** ([article 7](#))

- La politique décrit la procédure suivie pour renseigner les familles sur l'orientation du comportement.
- La politique encourage l'utilisation d'approches cohérentes à la maison et au centre.

### **Le milieu favorise le comportement positif** ([article 8](#))

- La politique reconnaît en quoi la conception du milieu favorise les comportements positifs.

### **Soutien, formation et bien-être du personnel** ([article 9](#))

- La politique décrit les attentes en matière d'orientation et de perfectionnement professionnel du personnel.

### **Contrôle, évaluation et réflexion** ([article 10](#))

- La politique décrit le processus de contrôle des pratiques d'orientation du comportement.
- Un processus pour réviser et mettre à jour la politique est présenté.
- Les outils de réflexion, notamment le cycle de la planification réfléchie du CPAJENE, sont mentionnés.